

## Le nouvel environnement économique et ses conséquences pour l'agriculture pluviale en Méditerranée

Akesbi N.

in

Cantero-Martínez C. (ed.), Gabiña D. (ed.).  
Mediterranean rainfed agriculture: Strategies for sustainability

Zaragoza : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 60

2004

pages 291-308

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=4600075>

To cite this article / Pour citer cet article

Akesbi N. **Le nouvel environnement économique et ses conséquences pour l'agriculture pluviale en Méditerranée**. In : Cantero-Martínez C. (ed.), Gabiña D. (ed.). *Mediterranean rainfed agriculture: Strategies for sustainability*. Zaragoza : CIHEAM, 2004. p. 291-308 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 60)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

# Le nouvel environnement économique et ses conséquences pour l'agriculture pluviale en Méditerranée

N. Akesbi

Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, P.O. Box 6202, Rabat Instituts, Morocco

---

**RÉSUMÉ** – Dans cet article l'on décrit les déséquilibres entre les pays méditerranéens membres de l'UE et les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée non membres de l'UE (PSEM) en ce qui concerne différents indicateurs tels que le pourcentage de surfaces non irriguées en régions arides, le produit intérieur brut (PIB), la surface moyenne par unité de travail, le niveau d'autosuffisance et de diversification agricole ainsi que le niveau des exportations et des importations. Les efforts d'adaptation des politiques agricoles face aux exigences de la libéralisation des échanges, à travers la politique agricole commune (PAC) dans les pays de l'UE et par les politiques d'ajustement structurel dans les PSEM, ainsi que les implications de l'Accord Agricole de Marrakech, sont aussi décrits.

**Mots-clés** : Méditerranée, agriculture pluviale, PAC, OMC.

**SUMMARY** – "The new economic environment and its consequences for rainfed Mediterranean agriculture". This article describes the disequilibrium between the Mediterranean EU member countries and the countries of the South and East of the Mediterranean that are not EU members (SEM) taking different indicators such as the percentage of non-irrigated surface area in arid regions, the Gross Domestic Product (GDP), the mean surface area per manpower unit, the level of self-sufficiency and agricultural diversity as well as the level of exports and imports. The efforts to adapt agricultural policies to free trade, through the Common Agricultural Policy (CAP) in the EU countries and through the structural adjustments in the SEM countries, as well as the implications of the Agreement on Agriculture of Marrakech, are also described.

**Key words**: Mediterranean, rainfed agriculture, CAP, WTO.

---

## Introduction

L'agriculture autour de la Méditerranée est très largement pluviale, et c'est d'abord pour cela qu'elle est particulièrement fragile, vulnérable. Mais le degré de vulnérabilité n'est évidemment pas le même, notamment selon que l'on est au Nord, ou à l'Est et au Sud de cette mer. Au Nord, la pluviométrie est certes déjà plus abondante, mais surtout la bonne maîtrise des facteurs de production et de commercialisation (à commencer par l'eau bien sûr jusqu'aux conditions d'écoulement, en passant par les semences sélectionnées, les traitements du sol et des plantes, la formation et la recherche...) ont permis l'essor d'agricultures dans l'ensemble fortement productives et plus stables dans leurs performances. A l'Est et au Sud, ce sont encore les aléas climatiques qui font et défont les campagnes agricoles, d'autant plus que le processus d'intensification des conditions de la production est trop souvent défaillant, de sorte que, à quelques rares exceptions près, l'agriculture y souffre toujours des principales tares caractéristiques du sous-développement : l'instabilité et la faible productivité.

Ce sont ces agricultures, si asymétriques dans leurs conditions de développement, qui sont aujourd'hui engagées dans un double processus, de négociations et de réformes, tout à fait décisif pour leur avenir. Sur le terrain multilatéral, elle sont engagées dans un cycle de négociations à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) particulièrement laborieux, où leurs intérêts n'apparaissent pas nécessairement convergents, et le risque de leur dilution dans une mondialisation hasardeuse ne devrait pas être mésestimé. Sur le plan bilatéral, bien que la plupart des accords d'association aient été conclus dans le cadre du "processus de Barcelone", chacun sait que celui-ci est aujourd'hui bien mal en point, alors même que le volet agricole précisément, l'un des plus sensibles, n'a souvent pas encore fait l'objet des véritables négociations sensées s'inscrire dans la perspective de la zone de libre-échange à l'échelle de la région méditerranéenne. De toute façon, ces

deux processus de négociations imposent aujourd'hui aux agricultures méditerranéennes, chacune dans son contexte particulier, des réformes qu'elles ont eu bien du mal à assumer dans le passé.

C'est donc cet "environnement économique", en fait politico-stratégique d'abord, qui détermine de plus en plus fortement le devenir des agricultures pluviales méditerranéennes. Celles-ci arriveront-elles à en tirer parti ou se résoudront-elles à en subir les conséquences, dont on se doute bien qu'elles seront redoutables ? Tenter de répondre à cette question nécessite avant tout une bonne compréhension de cet "environnement" évoqué ci-dessus. Nous commencerons donc par examiner les disparités de toute sorte qui caractérisent si fortement le pourtour méditerranéen, pour être ensuite en mesure de comprendre pleinement les implications de l'environnement économique-stratégique qui est en cours de construction, notamment les positions et les intérêts des uns et des autres face aux grandes questions de réforme qui sont l'objet des négociations internationales engagées. Il nous restera alors à apprécier les perspectives qui peuvent s'offrir dans un tel contexte aux pays méditerranéens de l'Est et du Sud.

## **Agricultures pluviales autour de la Méditerranée : L'ampleur des disparités**

Autour de la Méditerranée, l'agriculture est très largement pluviale. Sur près de 137 millions d'hectares cultivés, on compte moins de 29 millions d'hectares irrigués, soit une proportion de 21% seulement (CIHEAM, 2002a). Mais à l'exception de l'Égypte (dont les terres cultivées sont totalement irriguées), ce niveau est généralement encore plus faible à l'est et au sud de la Méditerranée : 17% en Turquie, 13% au Maroc, 8% en Tunisie, 7% en Algérie... (CIHEAM, 2003b). C'est dire que parler de l'agriculture dans ces pays revient pour l'essentiel à se pencher sur les réalités de l'agriculture pluviale. Cette précision étant faite, nous pouvons commencer par apprécier l'ampleur des disparités entre le Nord et le Sud, à différents niveaux<sup>1</sup>.

Les disparités sont d'abord démographiques puisqu'une certaine stagnation au Nord contraste avec un processus d'accroissement soutenu de la population au Sud. Elles sont ensuite économiques: le produit intérieur brut (PIB) par habitant au Nord est aujourd'hui près de cinq fois supérieur à celui du Sud, alors que cet écart était de 3.5 fois au début des années 60. Le PIB par habitant en France est 20 fois supérieur à celui du Maroc, et le même rapport va de 1 à 13 entre l'Égypte et l'Italie, et de 1 à 8 entre l'Algérie et l'Espagne (CIHEAM, 2003b). Les disparités sont encore sociales. A en juger par "l'Indicateur de Développement Humain"<sup>2</sup>, tous les pays membres de l'UE font partie du groupe de pays dits à "développement humain élevé", et, sur les 173 pays classés, occupent des rangs tout à fait honorables, entre le douzième (France) et le vingt-huitième (Portugal), alors que les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée (PSEM) sont classés entre le soixante-quinzième rang (Liban) et le cent vingt-troisième rang (Maroc).

## **Agricultures du Nord et du Sud : Disparités productives**

Les disparités ne sont guère moins importantes dans l'agriculture plus particulièrement. La rive Nord de la Méditerranée comprend d'abord les deux tiers des terres arables de la région, terres par ailleurs gratifiées de meilleures conditions de climat, de charge humaine et d'intensification de la production. On compte un actif agricole pour 14 ha en Espagne et 20 ha en France, contre à peine 2 à 5 ha au Maghreb et même moins d'un demi-hectare en Égypte. On recense un tracteur pour moins de 25 ha en Europe communautaire, contre un tracteur pour 143 ha en Tunisie et 225 ha au Maroc. Les mêmes écarts peuvent être relevés en ce qui concerne l'utilisation des engrais ou d'autres intrants de nature à améliorer les performances de la production (CIHEAM, 2003b).

---

<sup>1</sup> Pour s'adapter aux statistiques disponibles, nous retiendrons ici, en cas de besoin, les regroupements géographiques adoptés par l'Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des Pays Méditerranéens et Arabes (Medagri), selon lesquels le Nord de la Méditerranée comprend 14 pays (Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal, Albanie, Bosnie Herzégovine, Chypre, Croatie, Malte, Ex RY de Macédoine, Slovénie, Turquie, Yougoslavie), et le Sud 17 pays (Algérie, Libye, Maroc, Tunisie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Emirats Arabes Unis, Iraq, Israël, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Syrie, Yémen).

<sup>2</sup> Indicateur qui intègre les niveaux de PIB par tête, l'espérance de vie à la naissance, l'alphabétisation des adultes et le taux de scolarisation (PNUD, 2002).

Le résultat en est qu'en 2001, un actif agricole a travaillé pour nourrir 69 habitants en France, 45 en Italie, 32 en Espagne, 12 en Algérie, 8 en Egypte, 7 au Maroc (CIHEAM, 2003a). Un hectare de surface agricole utile génère plus de 6500 dollars de PIB agricole au Liban et à Malte, 4000 dollars en Egypte, entre 800 et 2600 dollars sur la rive Nord de la Méditerranée, et moins de 730 dollars au Maghreb.

On comprend dans ces conditions que la répartition des principales productions agricoles dans l'espace méditerranéen soit elle aussi très déséquilibrée, notamment entre le Nord et le Sud. Ainsi, les cinq pays méditerranéens membres de l'Union Européenne s'accaparent entre 53 et 77% de la production de l'ensemble de la région, et ce pour les différents groupes de produits végétaux et animaux. La seule exception concerne les légumes pour lesquels la part en question atteint tout de même près de 40%. La Turquie occupe une place particulière puisque, à lui seul, ce pays représente souvent des parts en moyenne comprises entre 15 et 20%. Les 7 autres PSEM retenus totalisent le plus souvent des parts qui ne sont guère supérieures. En particulier, leurs parts dans les productions céréalières, de légumineuses, de betterave à sucre, et de viande-lait n'atteignent que des parts variant à peine entre 7 et 15%.

Naturellement, toutes ces réalités constatées sur le terrain de la production ne peuvent manquer de produire leurs effets au niveau des échanges. Plus encore que dans d'autres domaines, l'asymétrie est bien la caractéristique majeure du commerce extérieur agroalimentaire méditerranéen. Globalement, la Méditerranée, qui "pèse" près du cinquième du marché mondial, présente une balance des échanges agricoles plutôt déficitaire puisque le taux de couverture des importations par les exportations est de l'ordre de 80%. Mais ce résultat global cache des situations très disparates. Selon les regroupements établis par Medagri, le taux de couverture global qui vient d'être cité monte à 104% sur la rive Nord de la Méditerranée et descend à 22% sur sa rive Sud. En fait, trois pays au Nord apparaissent largement excédentaires, et ce sont les seuls pays méditerranéens à présenter des balances des échanges agricoles non déficitaires : il s'agit de la France, l'Espagne et la Turquie, avec des taux de couverture s'élevant respectivement à 144, 133 et 112%<sup>3</sup>. Au Sud par contre, les taux en question apparaissent faibles, allant de moins de 2% pour l'Algérie, à 56% pour la Tunisie, en passant par le Liban (8%), l'Egypte (14%) et le Maroc (42%).

D'énormes déséquilibres apparaissent ainsi tant au niveau des importations que des exportations agricoles. C'est ainsi que les cinq pays membres de l'UE assurent 75% du commerce agricole total de la région méditerranéenne, autrement dit 67% des importations et 85% des exportations agricoles totales, alors que les 12 PSEM ne représentent que 17% des premières et 11% des secondes. Encore que si l'on exclut la Turquie de ce dernier groupe, les proportions en question tomberaient à 14% et moins de 6% respectivement (CIHEAM, 2001).

En fait, la France représente à elle seule 25% des importations et 44% des exportations totales. Si on ajoute à cette dernière l'Espagne et l'Italie, on obtient une sorte "d'arc latin" qui comprend à l'évidence les trois puissances agroalimentaires régionales, avec près de 60% des importations et 80% des exportations de la Méditerranée. C'est dire les parts fort limitées qui restent pour les autres pays, même si, outre la Turquie déjà citée, d'autres pays apparaissent, des importateurs (Egypte, Algérie, Maroc) ou des exportateurs (Israël, Syrie, Maroc) non négligeables, avec des parts comprises entre 1 et 4% chacun.

## Disparités des échanges méditerranéens

La structure des échanges témoigne aussi de situations dans l'ensemble fort différentes selon qu'on est au Nord ou à l'Est et au Sud de la Méditerranée (CIHEAM, 2001, 2002a). Les grands pays du Nord se caractérisent généralement par une structure des échanges diversifiée. La première puissance agricole de la Méditerranée est certes le premier exportateur mais aussi le premier importateur agroalimentaire de la région. La France est ainsi le premier exportateur de céréales, ainsi que de viande (bovine, de volaille), de produits laitiers, de sucre, d'huile de graines, de pommes de terre, de pommes, etc., mais c'est en même temps aussi le premier importateur de viande ovine, de

---

<sup>3</sup> A ces pays pourrait s'ajouter la Syrie dont le taux de couverture s'est établi à 116 en 1998 (CIHEAM, 2001, p. 258).

tomates, d'oignons, d'agrumes, de vins, de tourteaux de soja, etc. L'Espagne et l'Italie sont dans des situations comparables, quoiqu'à un moindre degré. La première par exemple est premier exportateur de tomates, d'oignons, d'agrumes, d'huile d'olive, et en même temps c'est l'un des principaux importateurs de céréales, de viande de volaille, de lait frais, de pommes de terre, de pommes, etc.

Les PSEM pour leur part présentent des structures moins diversifiées et surtout n'apparaissent qu'assez rarement en tant qu'acteur principal dans l'échange. Cet aspect apparaît en tout cas clairement au niveau des exportations. Sur la vingtaine de produits pour lesquels des statistiques détaillées sont publiées, et abstraction faite du cas particulier de la Turquie, on ne compte que trois produits pour lesquels un ou deux PSEM figurent parmi les trois premiers exportateurs de la Méditerranée : la tomate pour laquelle le Maroc et la Jordanie sont respectivement deuxième et troisième exportateurs, les oignons pour lesquels l'Égypte est troisième exportateur, et les agrumes dont le Maroc est deuxième exportateur<sup>4</sup>. En revanche, au niveau des importations, les PSEM apparaissent plus fréquemment dans le "peloton de tête" : sur la même vingtaine de produits évoqués ci-dessus, on compte 8 produits pour lesquels des PSEM figurent parmi les trois premiers pays importateurs et le nombre de produits atteint même 12 si l'on élargit le groupe observé aux 5 premiers pays. Parmi ceux concernés, on compte en fait surtout l'Égypte, l'Algérie et le Maroc que l'on retrouve régulièrement parmi les principaux pays importateurs et ce, essentiellement pour des produits de base : céréales, sucre, huiles de graines, viandes.

La France est le seul pays dont les coefficients d'autosuffisance en produits de base soient supérieurs à 100, et même largement pour les céréales et le sucre (respectivement 206 et 315% en 2000 ; CIHEAM, 2003b). Mais les autres pays communautaires n'accusent que des déficits relativement limités, en tout cas inférieurs au quart. Le Portugal fait exception en matière de céréales et de sucre avec des déficits égaux ou supérieurs aux deux tiers. A l'Est et au Sud de la Méditerranée, la situation est différente dans la mesure où les déficits apparaissent à la fois plus fréquents et plus importants. L'Égypte et les trois pays du Maghreb en particulier, mais aussi l'Albanie, le Liban et Malte, présentent des coefficients d'autosuffisance en céréales, sucre et huiles oléagineuses souvent faibles, en tous cas nettement insuffisants. Relevons une fois de plus le profil singulier de la Turquie, plus proche des pays du Nord que de ceux de l'Est ou du Sud de la Méditerranée : ce pays est en effet quasiment autosuffisant sinon excédentaire pour la plupart des produits de base.

Dans l'ensemble, si l'on ne peut certes sommairement parler d'un Nord systématiquement excédentaire et d'un Sud qui serait tout autant déficitaire, on doit bien convenir que le premier connaît une situation de sécurité alimentaire relativement satisfaisante, alors que le second doit probablement faire face à une situation de dépendance alimentaire croissante et durable.

L'origine et la destination des flux d'échanges méditerranéens est une autre caractéristique particulièrement marquée par l'asymétrie. Ainsi doit-on constater que le commerce méditerranéen est d'abord un commerce intra-communautaire. Plus de 85% du commerce de l'UE avec la région méditerranéenne est en fait réalisé avec les 5 pays membres méditerranéens. C'est notamment le cas des importations communautaires des légumes, fruits et noix. Si cette proportion baisse en ce qui concerne les céréales et le sucre exportés, elle demeure tout de même à un niveau relativement élevé (plus de la moitié pour les premiers et du tiers pour le second). En tout cas, si cela met en évidence le degré élevé de l'intégration communautaire, force est de constater qu'il en va tout autrement des autres pays de la Méditerranée. Ceux-ci ont non seulement très peu de relations entre eux, mais surtout focalisent à leur tour la plus grande part de leurs échanges précisément avec les pays de l'UE. La plupart en effet s'approvisionnent auprès de cette dernière pour la moitié de leurs importations et concentrent les deux tiers de leurs exportations sur la même Union.

Cependant, si l'UE compte tant dans le commerce des PSEM, la réciproque ne semble pas vraie. En effet, ensemble, ces derniers ne représentent que moins de 3% du commerce de l'entité européenne. C'est ainsi que les exportations alimentaires totales de la dizaine de PSEM pour lesquels les données sont disponibles représentent à peine 2,5% des importations communautaires

---

<sup>4</sup> Les 20 produits en question sont les suivants : viande bovine, viande ovine, viande de volaille, lait frais, blé et farine, maïs, orge, pomme de terre, tomates, oignons, agrumes, pommes, dattes, sucre, vin, huile d'olive, huile de soja, tourteaux de soja, huile d'arachide, huile de tournesol. Par ailleurs, les pays retenus ici sont les PSEM partenaires de l'Union Européenne, et les données portent sur l'année 1999 (CIHEAM, 2002a, pp. 273-293).

de même nature, et cette proportion s'élève à peine à 3,2% en ce qui concerne les importations alimentaires des PSEM.

En tout cas, on comprend dans ces conditions que la balance commerciale agricole entre l'UE et les PSEM soit nettement à l'avantage de la première (1,3 milliards d'euros d'excédents en moyenne entre 1998 et 2000). Cette balance n'apparaît favorable pour les PSEM que dans les cas limités des fruits et légumes frais ainsi que des préparations à base de ces mêmes produits (CIHEAM, 2003b).

## Diversité des situations et des enjeux face aux nécessaires réformes

L'image de la Méditerranée qui se dégage de cet examen reste effectivement celle d'une région traversée par des asymétries Nord/Sud, ou plus exactement Nord "communautaire"/Est et Sud méditerranéens, asymétries de toute sorte qui rappellent en définitive celles globalement caractéristiques des rapports Nord/Sud à l'échelle de la planète. Dans le domaine agroalimentaire, les asymétries sont tout à fait manifestes. Au moment où le "Nord communautaire" dispose le plus souvent d'une production conséquente, variée et de qualité, et peut même se permettre de confortables excédents, notamment au niveau de produits alimentaires de base, le Sud semble au contraire non seulement éprouver de plus en plus de difficultés à préserver ses capacités productives, mais apparaît même s'installer peu à peu dans des situations de dépendance alimentaires chroniques. Il est vrai toutefois que ce constat pessimiste concerne principalement les productions d'aliments de base, alors que d'autres, telles celles de certains fruits et légumes notamment, ont plutôt tendance à se développer.

Conséquence de toutes les précédentes asymétries, celles relatives aux échanges apparaissent nombreuses et souvent même excessives. Elles se situent au niveau du volume des échanges (5 pays euro-méditerranéens du Nord assurent les trois quarts du commerce agricole de toute la région), de l'importance relative des différents partenaires (l'UE accapare les trois quarts du commerce extérieur des PSEM lorsque ceux-ci représentent moins de 3% du sien), de la nature des échanges (avec des produits valorisés et diversifiés au Nord, encore pour une bonne part à l'état frais et insuffisamment variés au Sud, des excédents exportables "stratégiques" ici, assez "ordinaires" là...).

Bien sûr, la grille de lecture Nord/Sud est toujours plus ou moins réductrice. En l'occurrence, nous pouvons aisément constater que la situation de la France, qui est sans doute la première puissance agricole de la région, n'est pas celle du Portugal dont le profil peut à cet égard apparaître plus souvent proche du Sud que du Nord. Mêmes les grands pays, aux capacités commerciales les plus conséquentes, présentent chacun une situation suffisamment particulière pour que celle-ci détermine un comportement qui ne peut se confondre avec celui des voisins, fussent-ils partenaires membres de l'UE. Par exemple, on comprend aisément que la France, qui est le principal exportateur de céréales, ait sur les questions de réforme des politiques agricoles actuellement en débat à l'échelle internationale ou européenne, un point de vue qui n'est pas nécessairement celui de l'Espagne qui est pour sa part le principal exportateur de fruits et légumes.

A l'Est et au Sud de la Méditerranée aussi, les situations des différents pays ne sont pas totalement uniformes, même s'il est vrai qu'une de leurs principales caractéristiques communes – dépendance croissante à l'égard de produits de base – favorise une certaine "communauté de vues". Déjà la Turquie, qui est le seul PSEM à présenter une balance commerciale agroalimentaire excédentaire, peut légitimement être fondée à développer une approche et partant des "positions" et des propositions de réforme qui tiennent compte de ses spécificités, et en tout cas ne rejoignent pas toujours celles d'autres PSEM, plus ou moins appelés quant à eux à demeurer pour longtemps encore importateurs nets de produits agroalimentaires. Même parmi ces derniers, cette posture commune peut s'avérer insuffisante si d'autres facteurs plaident pour la prise en compte des "particularités". Le Maroc et l'Algérie par exemple sont certes tous deux importateurs nets de denrées alimentaires de base, mais alors que le premier est un exportateur non négligeable de primeurs et d'agrumes, la seconde est quasiment absente sur le terrain des exportations agroalimentaires. Il est de ce fait compréhensible que leurs préoccupations, et surtout l'ordre de leurs priorités, ne concordent pas toujours en tous points.

Mettre en évidence la diversité des situations, c'est prendre la mesure de la pluralité des enjeux face aux nécessaires réformes, et en même temps avoir un avant-goût de la complexité des termes

des négociations agricoles engagées. Mais auparavant, il nous faut montrer comment les parties en présence, chacune à sa manière, ont essayé de se préparer en adaptant leurs politiques aux nouvelles exigences de la libéralisation des échanges.

## **Efforts d'adaptation des politiques agricoles face aux exigences de la libéralisation des échanges**

L'ultime objectif de toute politique de libéralisation des échanges, qu'elle s'exprime à travers des négociations multilatérales ou bilatérales, est toujours d'arriver à supprimer tout mécanisme coupable de distorsions sur le marché, qu'il s'exprime à travers des dispositifs protectionnistes, tarifaires ou non tarifaires, ou qu'il prenne la forme de subventions ou de soutiens faussant plus ou moins les conditions de concurrence. De ce point de vue, aucun pays ne peut réellement se targuer d'être "irréprochable". C'est donc le degré, voire la nature de "l'écart" qui est en question. Pour s'en tenir aux principaux acteurs, on sait que les Etats-Unis disposaient depuis longtemps déjà, avant même l'engagement des négociations de l'Uruguay round en 1986, d'un dispositif de soutien à leur agriculture qui reposait plus sur l'aide directe au revenu que sur des mécanismes de manipulation des prix. Ce n'était par contre pas le cas de l'UE dont la politique agricole commune allait être particulièrement visée par la nouvelle croisade libre-échangiste. Nous commencerons donc par nous pencher sur le cas de l'UE, avant d'examiner celui des PSEM dont les efforts d'adaptation des politiques s'inscrivent dans une autre perspective, celle des politiques d'ajustement structurel.

### **L'Union Européenne et l'évolution de la politique agricole commune**

Conçue dès le début des années 60 pour promouvoir un modèle agricole fortement productiviste, la politique agricole commune (PAC) avait cependant cherché à concilier entre des objectifs d'accroissement de la productivité et de sécurité des approvisionnements, de stabilité des marchés et d'amélioration du niveau de vie des agriculteurs. Reposant sur les principes d'unicité des marchés, de préférence communautaire et de solidarité financière, cette politique allait déployer une "organisation commune des marchés" qui revenait notamment à mettre en place des mécanismes de protection des marchés communautaires et de subvention des exportations (Loyat et Petit, 2002).

Si un tel modèle de politique agricole nécessitait des transferts massifs de ressources vers l'agriculture, force est de constater que les résultats obtenus ont été à la hauteur de la détermination et des moyens mis en œuvre. En deux décennies, les rendements et les volumes de la production ont fait des bonds prodigieux, et l'UE n'a pas seulement réussi à combler ses déficits, surtout en produits de base, mais a pu commencer à dégager des excédents conséquents et s'affirmer sur le marché mondial en tant que nouvelle puissance agricole avec laquelle il fallait désormais compter.

Dès lors, les subventions aux exportations apparaissent plus qu'un moyen de parer aux écarts croissants entre les prix communautaires et les cours mondiaux, mais deviennent aussi le bras séculier d'une "guerre commerciale" sans merci. Cependant, l'inclusion des questions agricoles dans les négociations de l'Uruguay round à partir de 1986 allait profondément modifier la donne et acculer l'UE à repenser sa politique agricole (Bodin-Rodier et Blanchet, 1997).

En effet, si le système européen était ouvertement protectionniste (parce que fondé explicitement sur les mécanismes des prix garantis et des primes de restitution à l'exportation), le système américain par contre, tout en visant au fond les mêmes fins, avait déjà moins recours à la garantie des prix – coupables de distorsions sur les marchés – qu'à celle des revenus. Au fur et à mesure du déroulement des négociations, l'UE prit conscience de la nécessité de réformer sa politique pour être à même de s'adapter aux exigences du mouvement de libéralisation des échanges et tirer parti de la dynamique en cours. La réforme de la PAC de 1992 aura donc pour ambition de la transformer pour arriver à un équilibre structurel entre l'offre et la demande d'une part, et de contribuer à une meilleure régulation des marchés mondiaux d'autre part.

Tout en maintenant les principes – de protection et de soutien – de la PAC, les moyens mis en œuvre sont variés et complémentaires. Les principales productions concernées sont les céréales, les oléo-protéagineux et la viande bovine. Les prix communautaires baissent pour se rapprocher des cours mondiaux, ce qui allège les subventions à l'exportation et rapproche l'agriculture européenne

des conditions requises dans la "sphère GATT" (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Pour compenser les pertes liées à ces mesures, des aides directes sont accordées, soit à l'hectare sous réserve du gel de 15% des surfaces cultivées, soit à la tête de cheptel. Des primes à l'extensification des cultures sont accordées pour freiner le mouvement d'intensification considéré nuisible à l'environnement. Enfin le départ anticipé à la retraite des agriculteurs est favorisé grâce à une participation du fond européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) au financement.

Si, comme on le verra plus loin, cet effort de "mise à niveau" de la PAC permet la reprise des négociations du GATT dans de meilleures conditions, il s'est poursuivi par la suite, pour aboutir en 1999 à une nouvelle réforme, elle-même inscrite dans le cadre de ce qu'il fut convenu d'appeler "L'Agenda 2000" (CIHEAM, 2000). Aux objectifs antérieurs d'amélioration de la compétitivité de l'agriculture européenne et de meilleure préparation aux nouveau cycle de négociations de l'OMC, se sont ajoutés deux autres : préparation de l'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale, et prise en compte de nouveaux aspects non commerciaux synthétisés par le concept de multifonctionnalité et devant en définitive permettre de préserver le "modèle agricole européen". Dans les faits, cette réforme allait prolonger celle de 1992 en programmant de nouvelles baisses des prix d'intervention pour rapprocher les prix européens des prix mondiaux et par conséquent augmenter les chances d'exportation sans subventions. En même temps, les baisses des prix sont compensées par une hausse des aides directes de plus en plus "découplées" des volumes de production. Cette réforme continue toutefois de se focaliser sur les grandes cultures et la viande bovine, reportant à plus tard – 2006... – certains produits importants pour les PSEM (et plus généralement les pays en développement) tels les fruits et légumes, le sucre, les viandes blanches, le lait, etc. Enfin, une partie du budget agricole est transférée du "soutien des marchés" au "développement rural", marquant la volonté de promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement, pourvoyeuse de produits de qualité et d'un développement durable du monde rural.

Au total, on peut dire que l'UE poursuit aujourd'hui ses réformes de manière progressive et prudente, dans la perspective des objectifs rappelés ci-dessus. Pour l'instant, elle n'a encore guère cédé quelque chose d'essentiel de son dispositif de protection interne et de soutien externe en faveur de son agriculture, même si celui-ci évolue sensiblement pour se rapprocher du système américain, plus approprié dans le contexte des négociations agricoles internationales.

## Les PSEM et l'impact des politique d'ajustement structurel

Depuis une vingtaine d'années, les réformes économiques dans les PSEM, et au-delà dans la plupart des pays en développement, se sont inscrites dans le cadre de ce qu'il a été convenu d'appeler "politiques d'ajustement structurel" (PAS). Largement inspirées, sinon contrôlées par le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, ces politiques se sont généralement déployées en deux temps : politique de stabilisation tendant à comprimer la demande intérieure pour rétablir les "équilibres macro-économiques" (déficits budgétaire et extérieur, inflation...) dans un premier temps, et politique de relance de l'offre à travers une stratégie de réorganisation des structures productives de l'économie dans un deuxième temps. Cette dernière s'est déployée à son tour dans deux directions : la première conduit à l'ouverture de l'économie sur le marché mondial ; la seconde s'emploie au désengagement de l'État et par là-même à la promotion du secteur privé et l'affirmation de la logique du marché, étant entendu que c'est celle-ci qui est en définitive censée déterminer l'allocation optimale des ressources et la régulation des mécanismes de l'économie (Hugon, 1989 ; Akesbi, 1993).

Dans le domaine des politiques agricoles en particulier, les PAS se sont généralement d'abord traduites par des mesures restrictives de type budgétaire (baisse des investissements publics et des dépenses à caractère social, réduction de la part de la masse salariale des fonctionnaires dans le PIB, relèvement de certains impôts et taxes, des tarifs publics...), monétaire (restrictions de crédit, hausse des taux d'intérêt...), de commerce extérieur et de change (compression des importations, dévaluation des monnaies nationales...). Par la suite se sont mises en place les politiques "d'ajustement structurel" proprement dites, plutôt axées sur l'offre, et destinées à restructurer la production pour favoriser son intégration au marché mondial (libéralisation des importations des biens d'équipement, des intrants et même de produits de consommation – à l'exception des produits de base "sensibles" – promotion des exportations et des investissements étrangers...), et y faire prévaloir



la rationalité privée et les lois du marché (privatisation du secteur public, libération des prix, réduction ou suppression des subventions, dérégulation, déréglementation...).

Ce n'est pas le lieu ici de procéder à l'évaluation des "programmes d'ajustement structurel agricoles", mais certaines de leurs conséquences apparaissent en tout cas aujourd'hui suffisamment manifestes, et en relation directe avec nos propos, pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler quelques-unes. En effet, à l'amont, contrairement à la tendance observée dans les pays développés – notamment au niveau des politiques communautaire et américaine – le soutien de l'Etat à l'agriculture est allé décroissant dans la plupart des PSEM. Sous la pression des difficultés financières des Etats mais aussi d'une vision par trop dogmatique de la "vérité des prix", les subventions tant aux équipements et intrants qu'aux prix à la production et la consommation ont été réduits ou supprimés, les programmes de recherche, de formation ou de vulgarisation ont été fortement limités, les ressources affectées aux missions de développement rural, d'aménagement du territoire ou encore de protection des ressources naturelles ont elles aussi été sensiblement réduites, la recherche de "l'autosuffisance" en matière de produits de base a cédé la place à une vague notion de "sécurité alimentaire", celle-ci étant à la limite obtenue sur le marché mondial, pour peu que les exportations, qu'il s'agit par ailleurs de développer au maximum, génèrent assez de devises pour cela.

Finalement, on peut au moins convenir ici que les politiques d'ajustement dans les PSEM ont curieusement forcé aussi ces derniers à "anticiper" certaines réformes qui auraient été rendues plus ou moins nécessaires dans le cadre des engagements issus des négociations du GATT. C'est notamment le cas de la libéralisation – certes relative – des importations, de la promotion tous azimuts des exportations, et de la suppression de nombre de subventions aux facteurs de production et aux prix. A tel point que, comme on le verra plus loin, lorsque certains engagements seront pris pour la réduction de ces dernières, la plupart des PSEM n'auront même pas à les mettre en œuvre puisque l'enveloppe de leurs soutiens n'atteignait même pas le seuil minimum qui les rendait obligatoires.

Il reste tout de même à souligner que les différences avec la situation de l'UE ou des Etats-Unis sont manifestes. Ici, les réformes ne sont pas voulues mais subies. Elles ne procèdent pas d'une vision globale du développement de l'agriculture, mais sont imposées de l'extérieur à partir d'une approche dont l'expérience a montré que le tort est souvent de sacrifier les exigences du développement durable aux contraintes des équilibres comptables et à court terme. Enfin, ici, les réformes ont abouti à réduire les soutiens à l'agriculture, alors qu'ailleurs, elles ont permis de les adapter pour mieux les consolider.

## L'Accord Agricole de Marrakech et les nouveaux engagements

Conclu dans une certaine précipitation au cours du mois de décembre 1993, l'Accord Agricole de l'Uruguay Round, signé ensuite à Marrakech le 15 avril 1994, marquait un pas décisif sur la voie de la libéralisation des échanges agroalimentaires et partant la normalisation de l'agriculture par son insertion dans le mouvement de mondialisation. Cet Accord a consisté en un certain nombre d'engagements pris par chacun des pays signataires, regroupés autour de trois volets : l'accès au marché, le soutien interne, les subventions à l'exportation, volets auxquels on peut ajouter l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (Rocher, 1994 ; Fao, 1998 ; WTO, 2001a,b).

L'engagement le plus déterminant a sans doute été celui qui a concerné la conversion de toutes les mesures non tarifaires (licences, contingents, prix de référence...) en équivalents tarifaires, puis à les réduire de 36% en 6 ans. En vertu du principe retenu de "traitement spécial et différencié" en faveur des pays en développement, ceux-ci prennent le même engagement, mais peuvent étendre la période de mise en œuvre à 10 ans, et limiter la réduction aux deux tiers de celle des pays développés, soit 24% en l'occurrence.

En ce qui concerne les mesures de soutien interne, l'engagement a porté sur une réduction de 20% en 6 ans, mais le plus important en l'occurrence a trait au contenu donné à ces mesures. En effet, l'engagement en question ne concernait en fait que les "mesures globales de soutien" (boîte orange), considérées produire directement des effets de distorsions sur le marché. Pour le reste, force est de constater que les Etats-Unis comme l'UE s'étaient arrangés pour exclure de "l'engagement" l'essentiel des soutiens caractéristiques de leurs propres politiques. Le système de

"deficiency payments" américain ou les aides accordées dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune étaient ainsi déclarés appartenir à la "boîte verte" ou à la "boîte bleue", lesquelles restaient épargnées par les réductions prévues<sup>5</sup>.

Quant aux subventions directes à l'exportation, l'Accord prévoyait la réduction des budgets les concernant de 36% en 6 ans, ainsi que des tonnages en cause de 21% en 6 ans. Les pays en développement étaient tenus de réduire, sur une période de 10 ans, les budgets de 24% et les quantités de 14% ; alors que les PMA étaient dispensés de tels engagements. Enfin, l'Accord avait introduit des engagements de respect d'un certain nombre de dispositions conduisant à une meilleure harmonisation des réglementations sanitaires et phytosanitaires, à leur équivalence et leur transparence.

Finalement, cet ensemble de mesures et d'engagements avait été conçu plutôt comme un processus continu devant conduire à des réductions progressives mais substantielles des subventions et des protections, pour aboutir à plus ou moins long terme à une réelle libéralisation des échanges.

En réalité, le devenir des échanges agricoles, du moins à moyen terme, était moins déterminé par les engagements généraux de cet accord que par les "offres" que chaque pays avait pris soin de présenter et faire valider dans le cadre du GATT/OMC à cette occasion. C'est ainsi que, pour s'en tenir à la région euro-méditerranéenne, et dans le cadre de la possibilité de tarification à des taux plafonds, la plupart des PSEM ont pu consolider des niveaux de tarifs suffisamment élevés pour que leur production locale demeure protégée, et leur marge de manœuvre en cas de baisse des cours mondiaux reste assez large. Cette "précaution" a surtout concerné les principaux produits de base (céréales, oléagineux, sucres, produits laitiers, viandes...), ceux-là mêmes qui sont généralement dans ces pays le fait de l'agriculture pluviale, notamment de la petite agriculture familiale à production vivrière. Compte tenu des faibles performances de cette dernière, ces pays sont d'autant moins enclins à l'exposer à la concurrence étrangère que, au-delà des aspects économiques et sociaux d'une telle libéralisation, celle-ci comporterait une dimension politique, notamment de sécurité alimentaire, difficilement réductible à une simple équation de libre-échange.

De son côté, l'UE aussi n'a pas hésité à maintenir, voire accentuer la protection de sa production qu'elle estime menacée par la concurrence étrangère. C'est en particulier le cas des fruits et légumes pour lesquels elle a pu intégrer dans son "offre au GATT" un système de tarification tout à fait particulier, puisqu'il maintient, du moins pour les produits "sensibles"<sup>6</sup>, le dispositif du prix d'entrée, lequel n'est dans le fond guère différent du système antérieur et tant décrié du prix de référence. De sorte que, alors que nombre de PSEM attendaient précisément de l'Accord de Marrakech la fin des obstacles non tarifaires qui entravaient tant le développement de leurs exportations agricoles sur les marchés communautaires (quitte à les voir convertis en équivalents tarifaires), il se retrouvaient au bout du compte avoir à affronter un dispositif protectionniste qui avait peu à envier au précédent : prix d'entrée élevés et assortis de lourdes sanctions sous forme d'équivalents tarifaires maxima<sup>7</sup>, contingents, calendriers, certificats d'importation, clauses de sauvegarde, etc. Bref, beaucoup de PSEM en ont ressenti une grande frustration : pour l'essentiel, l'Accord de Marrakech ne leur a guère permis d'améliorer significativement leurs conditions d'accès sur les marchés agricoles de l'UE.

## L'exception agricole dans les Accords d'Association UE-PSEM

C'est dans ce contexte, marqué par des inquiétudes croissantes exprimées çà et là en Europe du Sud et en Méditerranée, face à un "balancier communautaire" qui par ailleurs penche manifestement

---

<sup>5</sup> En fait le contenu de la "boîte bleue" devait rester stable, alors que celui de la "boîte verte" pouvait même augmenter.

<sup>6</sup> Les 14 produits actuellement considérés sensibles sont les suivants : tomate, oignons, huile d'olive, amandes, oranges, mandarines, citrons, raisins, melon, fraises, fleurs, pomme de terre, riz et vin (COM 97, 477 final, 1/10/1997).

<sup>7</sup> Par certains aspects, le nouveau mécanisme se traduisait par un durcissement du dispositif protectionniste et ce, pour trois raisons : les niveaux des prix d'entrée s'avéraient plus élevés que les prix de référence ; ils s'appliquent en permanence pendant toute l'année (au lieu de périodes limitées) ; et la pénalité – en cas d'infraction – est plus lourde que par le passé.

plus vers l'Est que vers le Sud, qu'on observe un certain regain d'intérêt pour la dimension méditerranéenne auprès des autorités européennes. Ce "retour de la Méditerranée" dans les préoccupations communautaires va se cristalliser dans le "processus de Barcelone", qui sera lancé à partir de la Conférence tenue dans la capitale de la Catalogne les 27 et 28 novembre 1995. Ce processus va notamment s'affirmer à travers la conclusion entre l'UE et les PSEM d'une nouvelle génération d'accords d'association dits de partenariat euroméditerranéen, tous inscrits dans la perspective de l'édification d'une zone de libre-échange euroméditerranéenne à l'horizon 2010.

Cependant, dans le domaine des échanges agricoles, c'est encore de toute évidence la logique de "l'exception agricole" qui continue de prévaloir. Tout au plus est-il donc question d'une libéralisation des échanges agricoles entre l'UE et les PSEM, sur la base du principe de réciprocité. Les deux parties sont donc appelées à s'accorder des concessions mutuelles sur la voie d'une "libéralisation progressive" des échanges, et "dans la mesure permise par les différentes politiques agricoles", comme cela était déjà clairement indiqué dans la Déclaration de Barcelone (GERM, 1996).

A l'examen des volets agricoles des différents accords conclus depuis 1995 et 2002, avec la quasi-totalité des pays concernés, la ligne directrice qui leur est commune apparaît assez clairement : les concessions sont d'autant plus limitées que les produits en question apparaissent sensibles et leurs échanges risquent de concurrencer dangereusement des productions locales. Ainsi, l'UE a généralement accordé à ses partenaires tiers-méditerranéens de larges concessions, sous forme d'accès libre et en franchise de droits de douane, en faveur d'exportations qui ne constituent aucune menace pour les productions communautaires intéressées. En revanche, le dispositif tarifaire et surtout non tarifaire apparaît d'autant plus protectionniste qu'il concerne des produits sensibles pour lesquels l'impact de la concurrence étrangère peut être lourd de conséquences. C'est par exemple le cas des tomates ou des agrumes du Maroc, de l'huile d'olive de Tunisie, des pommes de terre d'Égypte, ou encore de certains produits transformés du Liban. De sorte que les importations en cause demeurent en définitive contenues dans des limites qui, tenant essentiellement compte des intérêts des producteurs communautaires, font peu cas des possibilités réelles d'exportation des pays tiers-méditerranéens concernés par de telles restrictions (Akesbi et Alvarez-Coque, 2003).

Il faut dire que de leur côté, les PSEM sont en général largement importateurs auprès de l'UE de produits de base et de certains produits agro-industriels. En ce qui concerne la première catégorie de produits du moins, nous avons déjà souligné leur caractère hautement sensible et la faible disposition des pays concernés à s'engager rapidement dans un processus de libéralisation qui pourrait assez rapidement mettre en cause de complexes équilibres internes. Les concessions qu'ils ont donc été en mesure d'accorder à l'UE dans ce domaine se sont révélées plutôt modestes, puisqu'elles ont souvent consisté en simples préférences tarifaires dans les limites de quotas relativement réduits.

En fait, dans la plupart des accords signés, les deux parties ont évité de s'engager pleinement dans les discussions relatives au délicat dossier agricole, préférant reporter à une période ultérieure – généralement longue de cinq ans – les négociations sur les questions de fond, et partant les véritables engagements de libéralisation des échanges qui le concernent. Tout au plus s'est-on contenté, s'agissant des produits qui avaient fait l'objet d'un régime particulièrement restrictif dans le cadre de l'offre européenne au GATT, d'en atténuer la rigueur à travers un traitement préférentiel moins rigoureux (baisse des prix d'entrée, hausse des contingents, aménagement des calendriers...). Si le dispositif de protection mis en place par l'UE n'a donc pas fondamentalement changé, au moins a-t-il pu être assoupli pour prendre en compte le double besoin de maintien des courants d'échanges et de préférence propre à tout accord d'association.

## **Négociations agricoles internationales et nouvel environnement économique**

Les négociations agricoles internationales qui ont cours actuellement ont pour toile de fond d'abord une expérience qui est celle de la mise en œuvre de l'Accord de Marrakech, puis les enjeux et intérêts divergents liés aux processus de réforme des politiques agricoles des différents acteurs. Commençons par une brève évaluation de l'expérience de mise en œuvre de l'Accord Agricole de Marrakech (Akesbi et Alvarez-Coque, 2002).

## Mise en œuvre de l'Accord de Marrakech et déception des pays en développement

Comme nous l'avons déjà souligné, la conversion des barrières à l'importation en droits de douane devait représenter le changement majeur dans le commerce international agroalimentaire, mais force est de constater que la mise en œuvre de cette règle en a sensiblement atténué la portée. Le cas de l'UE qui a réussi à réintroduire des protections non tarifaires, notamment en matière de fruits et légumes, a été aussi déjà évoqué plus haut. Dans de nombreux pays, la conversion a été effectuée en fixant des droits de douane accordant un niveau de protection supérieur aux mesures qu'ils remplaçaient. Différents pays avaient également joué sur les concepts d'accès courant et d'accès minimum, pour minimiser les contraintes d'accès au marché, quand ils n'avaient pas utilisé les marges de flexibilité que laissaient les nomenclatures et les modalités de calcul de la réduction des droits de douane pour limiter au minimum les réductions tarifaires concernant des produits sensibles.

Impliquant essentiellement les Etats-Unis et l'Union Européenne, l'impact des engagements pris en matière de subventions à l'exportation avaient aussi été atténués par le jeu sur la période de référence retenue et la conjoncture de prix mondiaux élevés. En ce qui concerne les mesures globales de soutien, leur mise en œuvre non plus n'a pas conduit à leur réduction de manière sensible puisqu'on sait qu'une grande partie des programmes de soutien aux prix, qui vont souvent de pair avec un gel des terres ou un quota de production avaient été classés dans la "boîte bleue". Quant à la "boîte verte", on sait aussi que certaines aides qui y ont été classées l'ont été de manière plus ou moins difficilement justifiée. Toujours est-il que les pays du Nord qui ont les moyens de soutenir leurs agriculteurs ont pu, d'une manière ou d'une autre, continuer à le faire.

Pour les pays en développement, la formule adoptée pour le "traitement spécial et différencié" s'est également révélée limitée. Le problème de ces pays est-il seulement une question de "délais" qu'il faut rendre un peu plus longs et "d'engagements" qu'il s'agit de réduire quelque peu ?... Evidemment non. En fait, sans moyens d'accompagnement conséquents, on ne voit pas quel pays peut être en mesure dans les délais impartis (même lorsqu'ils sont plus longs de quatre ans...) d'arriver à développer suffisamment son économie pour supporter l'ouverture des frontières et la concurrence des "géants" des économies du Nord.

En tout cas, dans le contexte de mise en œuvre de l'Accord de Marrakech, les pays en développement se sont dans l'ensemble trouvés soumis à des conditions plus contraignantes qu'auparavant. D'une part, ils se sont trouvés en vertu des nouvelles règles de l'OMC privés des instruments de protection les plus traditionnellement utilisés (restrictions quantitatives, relèvement de droits de douane...), et d'autre part, comme nous l'avons déjà expliqué plus haut, l'acceptation de programmes d'ajustement structurel qu'ils ont dû mettre en œuvre a accentué les engagements contractés dans le cadre de l'OMC, et accéléré l'adoption de mesures de libéralisation autonomes non réciproques. De surcroît, les accords bilatéraux conclus avec des pays développés réduisent souvent encore les marges de manœuvre et l'éventail des options possibles.

En somme, la plupart des pays en développement ont aujourd'hui l'impression d'avoir été plus ou moins victimes d'un jeu aux règles peu équitables.

## Négociations actuelles : Divergences et diversités des enjeux

Les négociations agricoles internationales, engagées à Doha en novembre 2001 dans le cadre de l'OMC, reposent sur une déclaration qui confirme l'orientation générale adoptée par l'Accord Agricole de 1994, et annoncent que les gouvernements membres s'engagent à mener des négociations globales visant à : des améliorations substantielles de l'accès aux marchés, des réductions de toutes les formes de subventions à l'exportation, en vue de leur retrait progressif, et des réductions substantielles du soutien interne ayant des effets de distorsion des échanges. La déclaration de Doha fait du traitement spécial et différencié pour les pays en développement une partie intégrante de l'ensemble des négociations, de manière à leur permettre de tenir effectivement compte de leurs besoins, notamment en matière de sécurité alimentaire et de développement rural. Quant aux "considérations autres que d'ordre commercial" (telles que la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire, le développement rural, etc.), la déclaration en prend également note et confirme qu'elles seront également prises en compte dans les négociations.

Les négociations ainsi engagées risquent d'être au moins aussi ardues que celles qui les avaient précédées dans le cadre du GATT. A la date du 31 mars 2003, date prévue dans le calendrier des négociations pour arrêter leurs "modalités", aucun accord n'avait encore pu être trouvé entre les pays membres<sup>8</sup>, ce qui a créé un climat de pessimisme qui donne pour l'instant l'impression que la dynamique lancée à Doha s'est essouffée. Si l'issue des négociations demeure donc incertaine, cela ne devrait pas nous empêcher d'examiner les principales questions à l'ordre du jour pour en apprécier l'évolution au regard de leurs enjeux et des intérêts en cause autour de la Méditerranée. Nous examinerons successivement les questions relatives à l'accès aux marchés, à la concurrence à l'exportation, au soutien interne, ainsi qu'aux "considérations autres que d'ordre commercial" et au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement<sup>9</sup>.

### *L'accès aux marchés*

Sous ce titre sont mis en avant plusieurs aspects de la question, allant du niveau des droits de douane à la mise en cause des monopoles d'Etat à l'importation, en passant par les contingents tarifaires et leur gestion, l'avenir de la clause de sauvegarde, etc. Nous discuterons ici surtout les aspects liés aux protections tarifaires et non tarifaires. Il existe apparemment une large majorité de pays favorables à de nouvelles et sensibles réductions des protections tarifaires. Cependant, s'il est clair que les pays en développement – à l'exception de ceux appartenant au groupe de Cairns<sup>10</sup> – apparaissent dans l'ensemble moins "enthousiastes" face à une telle perspective, il faut dire que même parmi les pays développés, des divergences existent, et portent sur l'ampleur des réductions et les méthodes employées.

La position des PSEM n'est pas facile à déterminer parce que leur situation, dans un grand nombre de cas, est complexe, équivoque. En effet, à l'exception de la Turquie et la Syrie, tous les pays en question sont importateurs nets de produits agricoles. Etant plus importateurs qu'exportateurs, il en découle que s'ils sont certes attentifs aux conditions d'accès de leurs produits aux marchés extérieurs, ils sont forcément encore plus soucieux des conditions d'accès des "autres" à leurs propres marchés. De plus, lorsqu'ils sont exportateurs, comme on l'a déjà vu ci-dessus, une grande partie de leur commerce est concentrée sur les marchés de l'UE, auxquels ils peuvent accéder sous des régimes préférentiels, en vertu des dispositions prévues dans les accords d'association avec l'entité européenne. Or, une baisse généralisée des droits de douane agricoles dans le cadre de l'OMC conduirait fatalement à réduire, sinon éliminer lesdits avantages préférentiels.

Par ailleurs, l'expérience de la plupart des PSEM dans leurs rapports commerciaux avec l'UE leur a appris que les principaux problèmes d'accès aux marchés ne sont pas tant d'ordre tarifaire que non tarifaire : prix d'entrée, quotas, calendriers, normes de qualité, etc. C'est dire que, faute d'une évolution significative de l'UE sur ces questions, bien des pays partenaires pourraient être tentés de porter leurs efforts sur le terrain des négociations multilatérales dans l'espoir de "contourner" et finalement avoir raison de manière "multilatérale" des obstacles communautaires. On comprend que si une telle hypothèse pouvait prendre forme, cela changerait sensiblement la configuration des négociations sur la question de l'accès aux marchés.

### *Concurrence à l'exportation*

Par concurrence à l'exportation, on entend évidemment les subventions qui lui sont directement allouées, mais aussi celles qui peuvent être liées aux crédits à l'exportation, ou encore les monopoles à l'exportation et le contournement des disciplines aux subventions à l'exportation par le biais de l'aide alimentaire. Ce sont les subventions directes qui seront ici débattues.

---

<sup>8</sup> OMC, Communiqué de presse du 31 mars 2003, Genève.

<sup>9</sup> Voir sur le Site de l'OMC ([www.wto.org](http://www.wto.org)) les documents du Comité de l'Agriculture qui font régulièrement le point sur l'état des négociations et les positions des pays membres.

<sup>10</sup> Les 18 pays exportateurs de produits agricoles membres du Groupe de Cairns sont l'Argentine, l'Australie, la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Fidji, le Guatemala, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Paraguay, les Philippines, la Thaïlande, l'Afrique du Sud et l'Uruguay.

La question des subventions à l'exportation semble a priori condamner l'UE à un certain isolement puisqu'elle est la seule à refuser de les éliminer, acceptant seulement de les réduire davantage. Les Etats-Unis, le groupe de Cairns, le Japon, et les pays en développement par contre seraient favorables à leur suppression. En réalité, les clivages apparaissent à l'analyse moins nets qu'on ne pourrait le penser à première vue. C'est du moins ce que suggère la situation des pays en développement, et parmi eux singulièrement ceux du pourtour méditerranéen. Car pour ces derniers, la situation est encore loin d'être simple. En effet, il est vrai que ceux parmi ces pays qui ont développé certaines capacités d'exportation sont souvent gênés par les subventions aux exportations qui leur causent ainsi une concurrence déloyale, notamment sur les marchés extra-communautaires où ils ont pourtant tout intérêt à se déployer pour diversifier leurs débouchés. Mais dans le même temps, il ne faut surtout pas oublier qu'étant d'abord et pour la plupart importateurs nets de produits agroalimentaires, ces mêmes pays bénéficient des subventions en question, et ce sont elles qui leur permettent en fait d'acquiescer à relativement faible coût les denrées de base dont leurs populations ont besoin (Akesbi et Maraveyas, 1997 ; Regnault, 1997). L'intérêt pour eux est d'autant plus grand que les importations portent principalement sur les produits de base (à commencer par les céréales) qui sont les denrées précisément encore bénéficiaires des subventions les plus importantes.

Certes, pour des pays non exportateurs de produits agricoles ou dont de telles exportations sont insignifiantes (comme c'est le cas de l'Algérie ou de la Libye), le choix à faire est relativement simple car objectivement, et du moins à court terme, leur intérêt est dans le maintien des subventions. Toutes choses égales par ailleurs, toute réduction de ces subventions devrait se traduire par un renchérissement du coût de leurs approvisionnements en denrées alimentaires. Certes, si l'on tient compte de l'impact, probablement négatif, des importations alimentaires bon marché sur la production locale, on peut penser que les subventions en question ne sont au fond qu'une sorte de cadeau empoisonné dont les pays bénéficiaires feraient bien de se passer (Moehler, 2001). Mais on sait aussi qu'une telle orientation suppose une volonté politique et nécessite la mise en œuvre de réformes internes difficiles, pour des résultats qui restent au demeurant souvent hypothétiques.

Pour d'autres pays qui sont en même temps importateurs nets de denrées de base et exportateurs d'autres produits agricoles, lesquels sont les plus nombreux, le choix est sans doute plus difficile. Ainsi, pour des pays comme le Maroc ou l'Egypte par exemple, à la fois grands importateurs de denrées de base et exportateurs importants de fruits et légumes, il n'est pas sûr que les "gains" obtenus à l'exportation du fait de la suppression des subventions puissent compenser les "surcoûts" supportés sur les importations par la même occasion.

Au total, cette question des subventions à l'exportation aussi est problématique pour les PSEM. On peut dire que même lorsque certains parmi ces pays avancent une certaine position, il pourrait s'avérer peu raisonnable d'en déduire que telle pourrait être leur position finale. En fait, chaque pays aura là encore à examiner de près les conséquences de chaque choix sur sa situation propre, et une position commune n'aurait de chance d'être obtenue que dans la mesure où elle pourrait s'inscrire dans une "nouvelle donne globale", une alternative d'ensemble où chaque pays trouverait son intérêt, et pourrait constater que le "gain" tiré d'une synergie collective est finalement bien supérieur à celui d'une démarche individuelle, si prudente soit-elle !

### *Le soutien interne*

On sait que dans le cadre de l'Accord de Marrakech, si le compromis sur cette question avait été laborieux à trouver, chacun comptait bien obtenir en contrepartie de la concession qu'il accordait à l'autre la possibilité d'interpréter le nouveau dispositif dans le sens qui lui convenait le mieux. C'est ainsi que, par exemple, les Etats-Unis ont pu utiliser la "boîte verte" de manière "extensive", alors que l'Union Européenne a pu bien exploiter les possibilités ouvertes par la "boîte bleue", laquelle au demeurant n'avait été que tolérée provisoirement par les autres partenaires. En fait, la plupart des pays ont toujours considéré cette dernière comme un arrangement entre l'Union Européenne et les Etats-Unis pour s'affranchir des contraintes de réduction des aides à leurs agriculteurs.

Aujourd'hui, le groupe de Cairns reste résolument hostile à cette politique des "boîtes", et au minimum va militer pour la suppression de la "boîte bleue" et la réduction à sa plus simple expression de la "boîte verte". Les Etats-Unis aussi ont pour objectif de remettre en cause le statut d'exemption dont bénéficient les aides communautaires de la "boîte bleue". En revanche, ils pourraient trouver un terrain d'entente avec leurs partenaires européens pour non seulement conserver la "boîte verte"

mais encore pour y donner plus de place à la protection de l'environnement et au développement rural.

Les PSEM sont-ils concernés par ce débat ? Il est vrai que ces pays, comme du reste la plupart des pays en développement, s'étaient dès le début sentis peu concernés par les possibilités dégagées à travers le recours aux différentes "boîtes", faute de moyens à même de leur permettre de distribuer à leurs agriculteurs aides aux revenus et subventions de toute sorte. Mais par la suite, ils ont peu à peu pris conscience de l'intérêt non seulement de s'impliquer dans un tel débat, mais aussi de tirer parti de "l'esprit des boîtes" pour les adapter à leurs propres réalités.

C'est ainsi que dans le cadre de la CNUCED, le groupe des 77 a dès 1999 revendiqué la nécessité d' "étudier comment incorporer des objectifs de développement dans les engagements des pays du tiers-monde en matière de soutien interne, compte tenu des efforts déployés pour accroître la productivité et la sécurité alimentaire, et de la nécessité de protéger les petits agriculteurs et ceux qui pratiquent une agriculture de subsistance". Certains ont avancé l'idée d'une sorte de "boîte de développement", laquelle serait alimentée par des ressources à affecter au financement de projets de développement. A l'échelle de la Méditerranée, cette idée rejoint celle émise par les Ministres de l'Agriculture des Etats membres du CIHEAM lors de leur réunion de juin 2001, et du reste confirmée lors des réunions ultérieures. Elle consiste en la mise en place, avec le concours de l'UE, d'un programme méditerranéen de développement rural, ayant les caractéristiques du programme "Leader" qui a bien réussi, notamment dans les pays méditerranéens de la Communauté<sup>11</sup>. En tout cas, même si elle devait rester telle quelle, il apparaît communément admis que la "boîte verte" pourrait mieux prendre en compte l'impératif de sécurité alimentaire dans des pays où précisément la dépendance alimentaire ne fait que progresser.

Ceci étant, les PSEM sont également très intéressés par les débats euro-américains évoqués ci-dessus, grosso modo pour les raisons soulignées précédemment à propos des subventions aux exportations. En effet, étant pour la plupart importateurs nets de produits de base, tout soutien qui a d'une manière ou d'une autre pour effet de faire pression sur les prix internationaux des produits importés par les PSEM est censé être avantageux pour eux. Le système de soutien des Etats-Unis devrait les intéresser en particulier parce qu'il a tendance à pousser à la baisse les prix des grandes cultures (céréales, oléagineux...) sans que les agriculteurs américains en subissent réellement les conséquences.

### *Les considérations autres que d'ordre commercial*

Si la question de la sécurité des approvisionnements a semblé un temps susciter beaucoup d'intérêt, ce sont aujourd'hui toutes les questions qui s'inscrivent dans le cadre du concept de multifonctionnalité de l'agriculture qui focalisent l'attention et donnent un ton particulier au débat qui la concerne. En fait, on sait que la difficulté en la matière n'est pas tant dans l'étendue du champ couvert, mais plutôt dans la tentation de les voir utilisées comme prétexte pour apporter un soutien injustifié et donc une protection abusive de l'agriculture. Ce sont ces risques d'exploitation à des fins qui, elles, sont souvent bien commerciales, plus que les principes en eux-mêmes, qui suscitent les controverses dans ce domaine.

Compte tenu de leur situation de dépendance alimentaire, la plupart des PSEM sont évidemment très sensibles à la question de la sécurité des approvisionnements, et cet état de fait ne peut qu'être déterminant dans leur position de négociation. Leur attitude à l'égard de la question de la multifonctionnalité apparaît moins évidente. Défendue par l'UE et par quelques autres pays européens riches (Norvège, Suisse...), et présentée par la presse souvent sous son seul aspect de protection des campagnes et de "préservation des paysages", la multifonctionnalité a plutôt été mal perçue au départ, en Méditerranée du Sud comme du reste ailleurs dans le tiers-monde. Elle fut perçue au mieux comme un simple "caprice de riches", au pire comme un véritable cheval de Troie protectionniste.

Mais peu à peu les esprits ont évolué et cette perception s'est améliorée. D'abord parce que les partisans de la multifonctionnalité ont fait œuvre de pédagogie et l'ont donc mieux expliquée. Ensuite

---

<sup>11</sup> Déclaration finale de la troisième réunion des Ministres de l'Agriculture des Etats membres du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Athènes, 1<sup>er</sup> juin 2001.

et surtout parce que chacun a pu déceler l'intérêt qu'il pouvait y trouver. En effet, au-delà de l'évidence quant à la spécificité de l'agriculture et à son rôle nécessairement "multifonctionnel", chacun peut aisément constater que pour l'essentiel, le contenu des programmes de multifonctionnalité peut se recouper, dans les pays du Sud, avec ce qui est devenu l'impératif majeur de toute stratégie de développement : le développement rural. Dès lors que le concept s'avère suffisamment large et flexible pour s'adapter aux réalités des PSEM et prendre en compte leurs propres priorités, on ne voit pas qui pourrait refuser de l'adopter. En tout cas, là encore, il est certain que la position des PSEM à cet égard pourrait être largement déterminée par la capacité des partenaires en négociation à donner un "contenu sudiste" à ce concept de multifonctionnalité. Auquel cas ce dernier ne serait pas seulement adopté par les PSEM, mais pourrait même constituer un cadre privilégié dans lequel s'inscriraient leur politique agricole et leur politique de développement rural.

### *Le traitement spécial et différencié*

Là aussi, le problème n'est pas dans le principe mais dans le contenu à donner à cette notion, celui qui sera le plus approprié pour répondre aux problèmes du plus grand nombre de pays en développement. Car la difficulté est d'abord dans le fait que ces derniers sont loin d'être un groupe homogène, et sur nombre de problèmes, leurs divergences peuvent être grandes. Déjà dans le cadre du précédent cycle de négociations, les positions des pays exportateurs membres du groupe de Cairns étaient bien éloignées de celles des pays importateurs nets. Aujourd'hui, l'OMC abrite encore plus de pays en développement et comme on l'a déjà vu, la complexité des questions en débat et l'enchevêtrement des intérêts des uns et des autres réduisent les possibilités de larges accords sur des propositions fortes et fédératrices.

De sorte que l'image apparaît encore plus éclatée aujourd'hui. Les pays du groupe de Cairns restent essentiellement polarisés sur l'ouverture des marchés, des pays développés comme des pays en développement du reste, et de ce fait le traitement spécial et différencié en ce qui concerne les conditions d'accès aux marchés, de subvention à l'exportation ou encore de soutien interne leur apparaît au mieux secondaire (subventions et soutien interne), au pire dangereux (accès aux marchés). A l'opposé, se sont affirmés certains pays tels l'Inde, le Pakistan, le Kenya, qui plaident en quelque sorte pour une certaine "discrimination positive". Ils demandent ainsi aux pays développés d'ouvrir leurs marchés, de supprimer les subventions à l'exportation et de réduire le soutien interne, et dans le même temps, ces pays réclament pour les pays en développement et au nom du traitement spécial et différencié, la possibilité en cas de besoin de relever leurs droits de douane, de subventionner leurs exportations et d'augmenter le soutien interne en faveur de leurs agriculteurs.

Entre ces deux groupes, beaucoup de pays développent des positions plus ou moins intermédiaires qui correspondent à la réalité de leurs situations particulières, à l'état des rapports de force, aux compromis qu'il sera possible de trouver dans le cadre de telle coalition ou tel ensemble régional. Les PSEM, avec la complexité de leurs situations telle qu'elle a déjà été expliquée, devraient s'inscrire dans cet éventail des "positions intermédiaires". Objectivement, cette question peut constituer un test de la volonté de part et d'autre de la Méditerranée d'aller de l'avant dans le processus de construction régionale. Si cette volonté est confirmée, il devrait être possible de bâtir les termes d'un compromis autour d'une idée forte : fonder le traitement spécial et différencié sur des critères de développement, et non seulement sur des "délais" et des exemptions plus ou moins larges mais néanmoins uniformes, indistincts. Tout effort de libéralisation des marchés ne serait ainsi demandé qu'en fonction des progrès tangibles et mesurés accomplis sur la voie du développement économique et social des pays concernés.

## **Les PSEM, entre mondialisation et régionalisation : Quelles perspectives pour la Méditerranée ?**

Si nous avons insisté sur les négociations agricoles internationales dans la dernière partie de cette communication, c'est bien parce que nous croyons que l'environnement économique des agricultures pluviales méditerranéennes va désormais être largement déterminé par l'issue qui leur sera donnée. Plus que jamais, ce sont les engagements pris à l'échelle internationale qui vont façonner les politiques agricoles des pays, de sorte que c'est "l'environnement international" qui tendra à s'imposer, laissant aux considérations internes des marges de manœuvre de plus en plus réduites.



Compte tenu de cet état de fait, il nous faut en guise de conclusion à cette contribution, nous interroger sur les perspectives des agricultures euro-méditerranéennes, et au-delà de la région euro-méditerranéenne, à la lumière de la dynamique créée par les négociations en question. En effet, on a bien pu constater que le cycle des négociations agricoles en cours sera finalement difficile à faire aboutir, tant les positions des différents protagonistes apparaissent pour l'instant encore bien éloignées. S'agissant des pays en développement en tout cas, la plupart parmi eux présentent un profil assez "dual" pour qu'il leur soit difficile de prime abord de "se ranger" dans un camp ou dans l'autre, et plus difficile encore de se frayer une "voie moyenne" qui préserve les intérêts du pays tout en lui permettant d'afficher une position relativement cohérente. A moins que des "compensations" puissent être données, et des compromis ainsi trouvés, notamment dans le cadre des révisions des concepts de "traitement spécial et différencié" et de "boîte verte". En attendant, et même si les différents pays ont déjà formellement présenté leurs demandes dans le cadre de l'OMC, l'impression qui prévaut est celle d'un certain attentisme, comme si chaque partie semblait attendre que "l'autre" abatte plus ses cartes pour se déterminer en conséquence.

Au niveau euro-méditerranéen aussi, le "positionnement" de la plupart des PSEM risque d'être difficile, tant leur situation objective est en fait bien singulière. Beaucoup de pays semblent également adopter une attitude de "wait and see" : attendre que la situation commence à se clarifier au niveau de l'OMC, pour seulement après déterminer leur ligne de conduite dans les négociations à engager avec l'UE sur le volet agricole de leur partenariat. Or, du point de vue du projet euro-méditerranéen, une telle attitude, pour compréhensible qu'elle soit, est objectivement un mauvais présage pour l'avenir. Elle pourrait simplement annoncer la dilution de l'ensemble euro-méditerranéen dans la nébuleuse mondialiste. Car faute d'un projet commun, fort et mobilisateur, comment reprocher à chaque PSEM de chercher à optimiser ses intérêts en adaptant ses positions en fonction de ce qui pourrait lui être concédé par un "camp" ou par un autre, en jouant même les rivalités des uns contre les autres ? Dans le même temps, en se présentant en ordre dispersé dans le cadre de telles négociations multilatérales, ces pays permettraient aux acteurs non euro-méditerranéens de chercher à les manipuler les uns après les autres, voire les uns contre les autres... Plus ou moins probables, toutes ces hypothèses convergent pour aboutir à un résultat commun : dissoudre les pays de la Méditerranée dans le "champ de bataille" de la globalisation, et par là-même porter un coup grave au projet de construction régionale euro-méditerranéenne.

Nous croyons que c'est évidemment l'Union Européenne – et non les pays en développement autour de la Méditerranée –, qui est en mesure d'empêcher une telle évolution. Il est de sa responsabilité d'éviter la situation du "chacun pour soi", en s'appliquant à forger dans la dynamique de ces négociations multilatérales mêmes, les outils de construction de la région euro-méditerranéenne. En offrant à chaque partenaire méditerranéen un cadre concessionnel, et au-delà de co-développement meilleur que celui permis par l'OMC, l'Union Européenne favoriserait ainsi l'émergence d'un "esprit de région", annonciateur de la région euro-méditerranéenne qui pourrait s'inscrire elle-même en tant qu'entité homogène dans les négociations multilatérales, et affirmer ses intérêts propres sur l'échiquier planétaire.

L'ouverture des marchés européens au profit des exportations des PSEM est aujourd'hui une des conditions essentielles favorisant leur évolution vers une zone euro-méditerranéenne d'échanges plus libres parce que moins déséquilibrés et donc plus durables. Cette ouverture gagnerait à s'inscrire dans une perspective d'édification d'une véritable organisation euro-méditerranéenne des marchés agricoles. Mais cela ne saurait sans doute suffire, et c'est là qu'une volonté politique résolue et tournée vers l'avenir apparaît nécessaire. Car au fond il s'agit d'une volonté de conduire les restructurations nécessaires, au Nord et au Sud, et d'en assumer les coûts, tant économiques que sociaux. En tout cas, les coûts des restructurations et des réformes seront d'autant mieux acceptés qu'ils pourront s'inscrire dans une vision globale et stratégique de la région euro-méditerranéenne.

Pour dépasser les contingences du moment, et donner substance à la région euro-méditerranéenne, la voie la meilleure est celle qui conduit à une réelle interpénétration des économies, interpénétration faite à la fois de complémentarités et de solidarités. En effet, sur le terrain de l'économie, chacun sait que la région euro-méditerranéenne ne prendra réellement forme que si elle est fondée sur de véritables complémentarités, lesquelles se construisent dans la production avant de se matérialiser dans les échanges. C'est dire que chaque partenaire dans la région devra bien accepter et même favoriser les "délocalisations" nécessaires, celles qui permettent d'optimiser les avantages compétitifs des uns et des autres et de construire les complémentarités

indispensables à tout projet communautaire viable. C'est dire aussi que, convaincre les producteurs européens d'investir massivement à l'Est et au Sud de la Méditerranée, y délocaliser leur production qui gagne à l'être pour alimenter à partir du Sud leurs marchés dans de bonnes conditions de qualité et d'efficacité, est aujourd'hui bien le meilleur moyen à même de permettre aux partenaires des "deux rives" de dépasser intelligemment leurs problèmes bilatéraux, et transformer une situation conflictuelle en creuset fécond d'une nouvelle coopération mutuellement avantageuse. A l'ère de la mondialisation des économies et des échanges, le moyen pertinent pour dépasser les conflits d'intérêts "de part et d'autre des frontières" n'est-il pas précisément d'imbriquer ces intérêts et de les intégrer de l'amont jusqu'à l'aval des processus de production et de consommation, de manière telle que leur destin devienne réellement commun ?

## Références

- Akesbi, N. (1993). *L'Impôt, l'Etat et l'Ajustement*. Actes éditions, Rabat.
- Akesbi, N. et Alvarez-Coque, J.M. (2002). La Méditerranée dans les négociations multilatérales agricoles. Dans : *Développement et Politiques Agro-alimentaires dans la Région Méditerranéenne, Rapport Annuel 2001*. CIHEAM, Paris.
- Akesbi, N. et Alvarez-Coque, J.M. (2003). L'agriculture et le partenariat euro-méditerranéen. Dans : *Développement et Politiques Agro-alimentaires dans la Région Méditerranéenne, Rapport Annuel 2002*. CIHEAM, Paris.
- Akesbi, N. et Maraveyas, N. (éds) (1997). Prix et subventions ; Effets sur les agricultures familiales méditerranéennes. *Options Méditerranéennes, Série B*, No. 11.
- Bodin-Rodier, D. et Blanchet, J.J. (1997). *La Stratégie Agro-alimentaire Mondiale ; Les Enjeux du XXI<sup>e</sup> Siècle*. Armand Colin, Paris.
- CIHEAM, Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (2000). *Développement et Politiques Agro-alimentaires dans la Région Méditerranéenne, Rapport Annuel 1999*. CIHEAM, Paris.
- CIHEAM, Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (2001). *Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des Pays Méditerranéens et Arabes*, Medagri 2001. CIHEAM, Paris-Montpellier.
- CIHEAM, Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (2002a). *Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des Pays Méditerranéens et Arabes, Médagri 2002*. CIHEAM, Paris-Montpellier.
- CIHEAM, Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (2002b). *Développement et Politiques Agro-alimentaires dans la Région Méditerranéenne, Rapport Annuel 2001*. CIHEAM, Paris.
- CIHEAM, Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (2003a). *Annuaire des Economies Agricoles et Alimentaires des Pays Méditerranéens et Arabes*, Medagri 2003. CIHEAM, Paris-Montpellier.
- CIHEAM, Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (2003b). *Développement et Politiques Agro-alimentaires dans la Région Méditerranéenne, Rapport Annuel 2002*. CIHEAM, Paris.
- FAO (1998). *Les Conséquences de l'Accord sur l'Agriculture du Cycle d'Uruguay pour les Pays en Développement ; Un manuel de Formation ; Documents de Formation pour la Planification Agricole*. FAO, Rome.
- GERM, Groupement d'Etudes et de Recherches sur la Méditerranée (1996). Déclaration de Barcelone adoptée lors de la Conférence Euro-méditerranéenne, les 27 et 28 novembre 1995, version finale. Dans : *L'Annuaire de la Méditerranée, Edition 1996, Revue Documentaire*. GERM-PUBLISUD, Paris.
- Hugon, Ph. (1989). Les politiques d'ajustement dans les pays en voie de développement, Environnement Africain. *Enda*, No. 25-28 "Endettement et Environnement Africain: au-delà de l'ajustement", Dakar.
- Loyat, J. et Petit, Y. (2002). *La Politique Agricole Commune : Un Enjeu de Société*. Coll. Réflexe Europe, La Documentation Française, Paris.
- Moehler, R. (2001). Les sujets principaux des négociations agricoles dans l'OMC, Intégration régionale et négociations internationales en Bassin Méditerranéen. Cours International, CIHEAM, Zahlé, 22-29 avril 2001.
- PNUD (2002). *Rapport Mondial sur le Développement Humain 2002*. PNUD, De Boek, Brussels.

- Regnault, H. (1997). Entre mondialisation et régionalisation, le projet euro-méditerranéen et ses enjeux agro-alimentaires, une lecture ricardienne. Dans : The Gatt and Mediterranean Agricultural Trade. *Options Méditerranéennes, Série A*, 30 : 191-198.
- Rocher, J. (1994). *Le Gatt en Pratique; Pour Comprendre les Enjeux de l'OMC*. Fondation pour le Progrès de l'Homme, Dossier pour un débat, Paris.
- WTO (2001a). *Agricultural trade performance by developing countries 1990-99*. Background paper by the Secretariat. World Trade Organisation g/ag/ng/s/6/rev.1 31 January 2001.
- WTO (2001b). *The issues, and where we are now*. Paper prepared by the Information and Media Relations Division of the WTO Secretariat, Geneva, May 2001.